

RAPPORT MORAL/RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A plus d'un titre, 2011 a été une année déterminante dans l'histoire de notre association. Associé aux pouvoirs publics dans le cadre de la préparation du débat public « Saône-Moselle, Saône-Rhin », le Consortium a mené en 2011 une large, longue et profonde concertation en vue de réviser son objet social et ses statuts.

L'objectif était, en termes d'infrastructures, de réorienter le Consortium vers la promotion prioritaire de la branche « Saône-Rhin Supérieur » du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin ».

En effet, l'Etat a souhaité mener en 2013 un débat public portant sur l'opportunité et les conditions de réalisation d'une interconnexion fluviale des bassins du Rhône et du Rhin. Le pilotage de l'opération (lancée en 2011), est assuré par Voies Navigables de France. Dans cette perspective, une série d'études ont été engagées -ou sont en passe de l'être- afin de porter au même niveau technique et socio-économique les branches Saône-Moselle et Saône-Rhin Supérieur du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin ».

Ces éléments techniques et socio-économiques devront permettre de mener un débat objectif et constructif quant à l'opportunité et la faisabilité du projet, tout en déterminant son tracé optimal et son éventuel phasage.

VNF a souhaité associer à la préparation du débat public deux associations : l'association Seine-Moselle-Rhône qui promeut tout particulièrement le tracé Saône-Moselle, ainsi que le Consortium. En effet, notre association apparaissait comme porteuse et porte-parole naturel des attentes en la matière des acteurs de l'axe Rhin-Rhône intéressés par le projet.

En vue d'assurer un équilibre au sein du dispositif préparatoire au débat public, il a donc paru opportun aux dirigeants du Consortium d'orienter explicitement notre association vers la promotion prioritaire de la branche Saône-Rhin Supérieur du projet SMSR.

Langue avait été prise avec les organisateurs du débat public qui ont validé cette évolution. 2011 a donc permis de mener les concertations conduisant :

- ✓ à la révision en ce sens des statuts,
- ✓ à la définition d'une nouvelle appellation pour le Consortium, conforme à son ouverture internationale
- ✓ et enfin, à la redéfinition de son exécutif.

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables

Il nous a en effet semblé essentiel de mobiliser à la tête de notre association une personnalité politique d'envergure nationale, voire internationale, en la personne de Philippe RICHERT qui en est devenu le président lors de l'AG extraordinaire du 02 décembre 2011 ; AG extraordinaire qui a également entériné :

- ✓ Les nouveaux statuts, spécifiant la priorité accordée par l'association à la promotion d'une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur, le Rhône et la Méditerranée
- ✓ La nouvelle dénomination symbolisant son ouverture internationale : Consortium International pour le Développement des Voies Navigables.

En marge de cette AG extraordinaire, le CA consécutif permet de mettre en place un nouvel exécutif, avec une « présidence-déléguée » assumée par Bernard Bentz, un nouveau Bureau, un nouveau Conseil d'Administration, des structures qui intègrent les premières adhésions internationales, ô combien emblématiques, du « Kanton Basel-Stadt » et de l' « Arbeitsgemeinschaft der öffentlichen Binnenhäfen in Baden-Württemberg ».

Notre association, sur ces nouvelles bases, est en passe de prendre un nouvel envol avec, pour objectif majeur, la promotion de la liaison Saône-Rhin Supérieur. Pour autant, il n'est pas question pour le Consortium de renoncer à ses missions et objectifs traditionnels qui sont notamment la valorisation globale du mode fluvial, sous tous ses aspects, au sein de l'opinion publique et auprès des élus politiques et relais d'opinion. Corrélativement, le Consortium continue à œuvrer en faveur de la réalisation d'infrastructures fluviales performantes dans l'ensemble de son périmètre historique d'influence, à savoir l'Est de la France, élargi aux territoires suisses et allemands voisins.

Dans la perspective de l'interconnexion fluviale des bassins du Rhône et du Rhin, le Consortium est, à ce titre, globalement favorable à la réalisation complète de l'Y, composé des branches Saône-Moselle et Saône-Rhin Supérieur. Tout restera une question de faisabilité, également en termes de financement et, à ce titre, de phasage et de hiérarchisation des réalisations.

Le débat public, -dans le cadre de la préparation duquel le Consortium est déjà, et sera tout particulièrement attentif au respect d'une approche équilibrée, sans postulat préalable, des différentes composantes du projet SMSR-, devrait permettre aux Pouvoirs publics, si cette condition est respectée, de prendre une décision en 2014 en pleine connaissance de cause et conforme à l'intérêt général. Il va sans dire que le Consortium se mobilisera ensuite en faveur de l'option retenue, quels qu'en soient les paramètres, sous réserve que le débat public ait été mené de façon pleinement objective et exhaustive.

Aujourd'hui, le projet SMSR a déjà politiquement franchi d'importants obstacles : il a été inscrit dans le projet de SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport) et a été réintroduit dans le Réseau Trans-Européen Transport, en cours de révision, et qui devrait afficher les ambitions de l'Europe en la matière à partir de 2014.

Le nouveau contexte politique français, avec le changement de majorité et l'arrivée aux affaires de la Gauche, appelle des confirmations quant à la volonté politique, affichée par François Hollande au cours de la campagne, de poursuivre la valorisation du mode de transport fluvial, dans le cadre du développement durable, et l'optimisation corrélative du maillage des fleuves et canaux français à grand gabarit avec le réseau européen des voies navigables.

Consortium International pour le Développement des Voies Navigables

Gageons dans ce contexte que sera faite la démonstration de l'opportunité de la réalisation de l'interconnexion fluviale des bassins du Rhône et du Rhin et notamment de la liaison entre la Saône et le Rhin Supérieur.

Le Consortium va s'atteler, dans les tout prochains mois, à œuvrer en ce sens : assurer l'objectivité du débat public et valoriser, dans le cadre de ce débat, les atouts de la liaison entre la Saône et le Rhin Supérieur.

A cette fin, une réflexion est lancée pour améliorer notre fonctionnement et gagner en efficacité, conformément aux plans stratégiques et d'actions qui vous ont été remis.

Ainsi, nous lancerons cette année 3 groupes de travail qui nous permettront d'assurer une meilleure collégialité au sein de notre exécutif et de structurer nos actions :

- ✓ **Le groupe de travail n° 1**, chargé de la « veille générale » du secteur fluvial. Il sera notamment chargé d'apprécier l'opportunité d'actions du Consortium en fonction de l'actualité de ce secteur. Il sera coordonné par M Jean-Michel ZORN.
- ✓ **Le groupe de travail n° 2**, chargé de la « participation du Consortium à la préparation du débat public ». Coordonné par M Luc Gaillet, il aura notamment pour mission d'assurer la présence du Consortium dans l'ensemble des réunions afférentes et de concerter les prises de positions de l'association.
- ✓ **Le groupe de travail n° 3**, chargé de « la promotion de la liaison Saône-Rhin Supérieur », coordonné par M Bernard Bentz. Il aura pour missions à la fois d'élargir la base de l'association en organisant les contacts avec les « prospects » et de concerter, puis d'engager les actions de lobbying en faveur de la liaison Saône-Rhin Supérieur.

La nouvelle dimension prise par le Consortium, ses nouvelles ambitions et ses objectifs majeurs appellent également de nouveaux moyens pour nous en permettre l'accomplissement, notamment en termes d'outils de lobbying. C'est dans ce contexte que nous vous proposons une révision de la grille des cotisations. Il est en effet essentiel que le Consortium puisse bénéficier de ressources financières abondées. Cette nouvelle grille est également le fruit d'une longue concertation et elle nous semble raisonnable, eu égard notamment aux enjeux liés au projet Saône-Rhin Supérieur. Nous nous attacherons également dans les tout prochains mois, dès que vous aurez validé ces nouveaux montants de cotisations, à élargir la base de notre association en engageant une grande campagne de recrutement de nouveaux membres. Soulignons, au passage, l'effort exceptionnel accompli par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace et par la Région Alsace qui accordent au Consortium, dès 2012, une contribution de 10 000 €. Nous les en remercions très vivement.

Mesdames et Messieurs, chers Membres de notre association, les prochains mois seront cruciaux pour l'avenir du transport fluvial dans nos régions et notamment pour la relance du projet de liaison entre la Saône et le Rhin Supérieur. Vous pouvez compter sur la mobilisation de tous les membres du Bureau et du Conseil d'administration. Nous comptons sur vous pour nous accorder également les moyens de nos nouvelles ambitions.